

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 SEPTEMBRE 2020 à 20h15

sous la présidence de Madame Alice VOGEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15
Conseillers présents : 14
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Présents : Mme Alice VOGEL –Maire, M. Hubert KANDEL, M. Philippe BAAL, Mme Carine STEINMETZ – Adjoints, M. Thierry STURTZER, M. François DERHAN, Mme Frédérique KANDEL, Mme Myriam PFLUMIO, M. Stéphane DIEBOLD, M. Julien PAULUS, Mme Emilie DAUL, M. Jérôme KLIPFEL, Mme Emmanuelle DOLLINGER et M. Frédéric MEYER.

Absent excusé avec procuration : M. Benoît KEMPF qui a donné procuration de vote à M. Philippe BAAL.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire propose que Mme Carine STEINMETZ soit nommée secrétaire de séance.

Retrait d'un point de l'ordre du jour :

- Désignation des 3 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants du Conseil Municipal au Bureau de l'Association Foncière de Morschwiller

Restauration de la chapelle Saint Ulrich DEL2020_032

Madame le Maire rappellera la délibération du 30 septembre 2019, à savoir :

L'ancien conseil municipal a souhaité rendre la chapelle située Section 26 parcelle 88, accessible. Pour ce faire, un échange de terrain a été fait entre Germain Koeger (ancien propriétaire) et la commune (nouveau propriétaire) ainsi qu'un remembrement amiable entre différents propriétaires.

Cette chapelle doit être réhabilitée :

- remplacement charpente + tuiles + dalle en bois
- isolation toiture
- gouttière en zinc
- fondation pour 2 piliers
- parvis en grès des Vosges
- remplacement de la porte d'entrée + 2 fenêtres + 1 hublot

Au vu des éléments dont il disposait, l'ancien conseil municipal avait estimé le montant maximum total des travaux à 50 000,00 € HT. Le Conseil Municipal avait autorisé à mettre en œuvre cette restauration et avait autorisé Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires pour ce projet.

A ce jour, les travaux n'ont toujours pas débuté en raison du confinement et du retard qu'ont pris toutes les entreprises.

Le nouveau conseil municipal a repris ce dossier en main et suite au passage du service Patrimoine Culturel du Conseil départemental du Bas-Rhin et son compte rendu de visite, Madame le Maire signale qu'il y a des modifications à apporter à ce projet.

En effet, la commune souhaiterait valoriser ce lieu, conserver la chapelle et déplacer un calvaire à proximité de celle-ci. La restauration de la partie la plus dégradée (toiture et charpente) présente une priorité pour la conservation du lieu. Les ouvertures, fermées aujourd'hui par des panneaux de plexiglass doivent être remplacées. La restauration de l'intérieur de la chapelle (sol et autel) est moins urgente et sera faite ultérieurement.

L'espace autour de la chapelle doit être repenser pour mieux mettre en valeur le bâtiment. L'intégration d'un jardin pédagogique dans l'aménagement extérieur permettra d'intégrer l'école avec les enfants dans la réalisation de ce projet par la recherche documentaire ou le jardinage par exemple. Des éléments simples et accueillants pour favoriser la promenade et la découverte de ce lieu.

Le budget prévisionnel pour ce projet passerait donc approximativement à 85 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le nouveau projet de restauration de la chapelle Saint Ulrich,**
- **APPROUVE le budget prévisionnel qui en aucun cas ne devra être dépassé,**
- **AUTORISE Madame le Maire à faire les demandes de subventions pour ce projet.**

Acquisition de tables individuelles pour l'école DEL2020_033

Madame le Maire fait savoir que la directrice de l'école, en raison de la crise sanitaire actuelle et afin de pouvoir respecter au mieux les distanciations sociales, a demandé des tables individuelles pour sa classe.

Le prix de 21 tables et 21 casiers est de 1 572,90 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'ACQUERIR 21 tables individuelles et 21 casiers pour l'école au prix de 1 572,90 € HT.**

Acquisition de 3 mâts pour la commune DEL2020_034

Madame le Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'acheter 3 nouveaux mâts de pavoisement, 2 à installer au Monument aux Morts et 1 autre à la mairie.

Le devis de la société JPP Direct se monte à 708,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'ACQUERIR 3 nouveaux mâts de pavoisement pour un montant total de 708,50 € HT.**

La séance est levée à 22h00.